

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1163

présenté par

M. Nury, M. Rolland, Mme Gruet, Mme Louwagie, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier,  
M. Emmanuel Maquet, Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder,  
Mme Anthoine, M. Bourgeaux, Mme Dalloz, M. Bazin et M. Ray

à l'amendement n° CE|981 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement de suppression de cet alinéa vise à éviter d'engager ce projet de loi contre les élus locaux.

Dans l'éventualité où les zones prioritaires viendraient à manquer pour répondre aux objectifs évoqués, les élus doivent pouvoir échanger entre eux pour trouver une solution.

Tel est le sens de ce sous amendement.